

Vous pensez avoir une pathologie articulaire ou osseuse qui relève d'un traitement chirurgical ?

Prenez d'abord avis auprès de votre médecin traitant.

Il saura évaluer la situation, et le besoin d'une consultation chirurgicale.

Il saura également vous prescrire le bilan d'imagerie nécessaire à l'évaluation de votre problème (Radiographies, IRM, Scanner...).

Vous pouvez prendre rendez-vous par téléphone avec l'une de nos secrétaires,

au **03 83 40 42 30** aux heures d'ouverture du cabinet

ou par Internet sur **www.doctolib.fr**, 7j/7 et 24h/24.

Pour-être sûr de ne pas oublier, vous recevrez des rappels par mail et SMS 24h avant votre rendez-vous.

Si vous avez déjà pris rendez-vous et pensez ne pas pouvoir l'honorer,
merci de nous en informer dès que possible.

Le jour de la consultation, pensez à bien venir avec l'ensemble de votre dossier.

Tous les éléments en votre possession peuvent être utiles au chirurgien (courriers médicaux, radiographies, scanner, IRM). Si votre problème est relatif à une articulation déjà opérée, il est indispensable de vous procurer le compte-rendu opératoire. Pensez également à votre carte vitale, votre moyen de paiement, et vos attestations (CMU, ACS, accident de travail/maladie professionnelle).

Au cours de la consultation chirurgicale, une intervention peut être décidée.

Dans ce cas, vous recevrez par le chirurgien une information claire sur votre pathologie et l'intervention. Pensez à bien poser toutes vos questions, le chirurgien est là pour y répondre, et tout doit être clair avant de décider d'une intervention. Le jour de la consultation, le chirurgien vous remettra des documents d'information, un questionnaire de pré-anesthésie à remplir avant la consultation d'anesthésie, un devis à transmettre à votre mutuelle, et toutes les ordonnances nécessaires pour l'intervention chirurgicale.

Un bilan complémentaire doit être réalisé.

Sa nature varie en fonction de l'intervention programmée, et il vous a été communiqué le jour de la consultation chirurgicale. **Il comprend toujours une prise de sang** à faire avant la consultation d'anesthésie. Une imagerie complémentaire peut-être nécessaire. Pour les prothèses articulaires, une consultation dentaire et une analyse d'urine vous seront demandées. Enfin, selon vos antécédents médicaux, une consultation chez un cardiologue peut être nécessaire. En cas de doute, contactez notre secrétariat.

Anticipez.

Les ordonnances (antalgiques, attelle, pansements) vous sont remises à l'avance pour que vous puissiez vous procurer le nécessaire en pharmacie AVANT l'intervention. De même, il est conseillé de contacter à l'avance votre infirmière, et votre kinésithérapeute (si nécessaire).

Vous devez prendre rendez-vous avec un médecin anesthésiste

à la clinique Louis Pasteur, et remplir le questionnaire de pré-anesthésie. Le jour de la consultation, il vous faudra faire la **réservation de votre chambre** à la clinique.

Présentez-vous à l'accueil de la clinique Louis Pasteur (7 rue Parmentier, 54270 Essey-lès-Nancy).

Pensez bien à vous munir de votre bilan d'imagerie et du matériel orthopédique prescrit (attelle, cannes, bas de contention...). Si vous êtes convoqué le matin même, vous devez être à jeun depuis la veille minuit (pas d'aliment, pas de boisson, pas de tabac), sauf consigne contraire du médecin anesthésiste.

Règles d'hygiène avant une intervention chirurgicale.

Il est indispensable que l'hygiène de la peau soit parfaite. Pour cela vous devrez prendre une douche avec un savon antiseptique la veille et le matin de l'intervention. Les ongles doivent être courts et propres, sans verni. Ne mettez ni maquillage, ni parfum. Ne portez pas de bijoux (bagues, colliers, boucles d'oreille), car ils seront retirés avant d'entrer au bloc opératoire.

Documents de sortie.

Ils comprennent un courrier pour votre médecin reprenant toutes les consignes post-opératoires, ainsi que le compte-rendu opératoire, et d'éventuelles ordonnances complémentaires. Ils vous seront remis dans une pochette cartonnée par l'infirmière. Si vous pensez qu'un document est manquant, contactez notre secrétariat au plus vite.

Le retour à domicile.

Une fois à domicile, vous êtes sous la surveillance de votre médecin traitant. Néanmoins, en cas de problème (cicatrice, douleur, fièvre, chute...), ou à la moindre inquiétude, vous devez prendre contact avec votre chirurgien.

Rendez-vous de consultation post-opératoire.

Un rendez-vous de consultation de contrôle post-opératoire est systématiquement programmé, et figure sur les documents qui vous ont été remis avant l'intervention. Au moindre doute, n'hésitez pas à contacter le secrétariat ou à vous rendre sur www.doctolib.fr. Si une radiographie de contrôle vous a été prescrite, prévoyez de la réaliser avant la consultation.